

NOUVEAU



Appareils de nettoyage professionnels

CraftiX

Protection maximale de la santé en cas de poussières dangereuses.

Les nouveaux aspirateurs de sécurité de SPRINTUS certifiés pour les classes de poussières L et M aspirent à l'endroit où sont générées des poussières dangereuses. Directement sur l'outil électrique. Et ce, tout en nettoyant automatiquement le filtre avec une puissance d'aspiration élevée et constante.



De bonnes raisons pour un contrôle efficace des poussières.

L'utilisation d'outils électriques génère bien souvent l'émission de poussières. Pas n'importe quelle poussière, mais une poussière fine qui est dangereuse pour la santé. L'idéal est de l'extraire directement à l'endroit où elle est émise. C'est-à-dire directement sur l'outil électrique.

C'est exactement ce pour quoi sont conçus les robustes aspirateurs de sécurité SPRINTUS. Que ce soit sur le chantier ou dans l'atelier, ils aspirent les poussières dangereuses à une puissance d'aspiration élevée et constante avant qu'elles ne polluent l'air que nous respirons. Les poussières fines, notamment, restent longtemps dans l'air que nous respirons et peuvent pénétrer profondément dans le tissu pulmonaire. Cela peut entraîner de l'asthme et d'autres maladies pulmonaires chroniques. C'est pourquoi la loi prévoit également l'utilisation d'aspirateurs de sécurité certifiés sur le chantier. Grâce aux aspirateurs de sécurité CraftiX, vous protégez l'utilisateur de ces risques. Cela signifie que les travaux de sciage, de perçage, de coupe, de fraisage et de meulage peuvent être effectués efficacement et en toute sécurité.



Tout dépend de votre type d'application.

Quel type d'aspirateur de sécurité convient à votre application ? Pour trouver la réponse à cette question, il faut se référer aux classes de poussières. Cette nomenclature permet de classer les matériaux et leurs poussières et de certifier les machines, car les aspirateurs répondent aux exigences correspondantes en matière de contrôle des poussières.

Classe de poussières*	Degré de perméabilité max.	Convient pour	Matériau
L 	≤ 1,0%	• Poussières avec des valeurs VLEP** > 1mg/m ³	• Poussières de chaux • Plâtre
M 	< 0,1%	• Poussières avec des valeurs VLEP** ≥ 0,1mg/m ³ • Poussières de bois jusqu'à 1200 W/50 l	• Poussières de bois (hêtre, chêne) • Particules de poussières de peinture • Poussières de céramique • Poussières de plastique
H 	< 0,005%	• Poussières avec des valeurs VLEP** < 0,1mg/m ³ • Poussières cancérogènes (Section 35 G Stoffv) (ordonnance allemande sur les substances dangereuses) • Poussières pathogènes	• Poussières cancérogènes (plomb, charbon, cobalt, nickel, goudron, cuivre, cadmium, etc.) • Moisissures, bactéries • Germes • Formaldéhyde

*Selon la norme : IEC / EN 60335-2-69 **Valeur limite d'exposition professionnelle

Le tableau fournit des informations sur le débit maximal d'un aspirateur certifié ainsi que sur la valeur limite légale d'exposition professionnelle pour les poussières. Les poussières de la classe de poussières L sont classées comme faiblement dangereuses, celles de la classe de poussières M comme dangereuses et celles de la classe de poussières H comme très dangereuses. Aucune réglementation particulière ne s'applique à l'élimination des poussières de classe L. En revanche, les poussières de classe M exigent une élimination pauvre en poussières et les poussières de classe H une élimination sans poussières. Selon la classe de poussières, il est recommandé d'utiliser des sacs filtrants en feutre (N° article 102.031) ou des sacs d'élimination spéciaux en PE (N° article 118.138) pour une élimination sans poussières.